

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 mai 2021

---

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER  
AGRICOLE - (N° 4151)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 105

présenté par  
M. Bazin  
-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« Les bois et forêts n'entrent pas dans le champ d'application du présent chapitre. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La présente proposition de loi vise à réguler l'accès au foncier agricole au sens strict. Les bois et forêts ne sont manifestement pas concernés.

Afin de clarifier le champ d'application de la nouvelle procédure de contrôle qu'elle introduit, il est donc proposé d'indiquer expressément cette exclusion.